

Département 2 : Les jeunes

Les différents services qui composent le département sont :

1. Les structures agréées de l'accueil de la petite enfance

- Crèche de Mons ;
- Crèche « le nid douillet » ;
- Crèche et MCAE de Jemappes (Fort Mahon) ;
- MCAE Cité P'tit ;
- MCAE Bébé lune ;
- Service d'Accueillante Encadrées Conventionnées (SAEC) ;

2. Les structures agréées dans l'aide à la jeunesse

- L'AMO – Aide en Milieu Ouvert « Ancrages » ;
- La Cité de l'enfance « Le Ropieur » – SAAE et SAIE.

1. Les structures de l'accueil de la petite enfance

Depuis le 01/01/2011, le CPAS gère l'accueil de la petite enfance en coordonnant l'action des structures suivantes :

- Crèche de Mons, sise Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- Crèche de Jemappes, sise rue du Fort Mahon à 7012 Jemappes ;
- MCAE de Jemappes (même localisation que la crèche) ;
- Service des accueillantes encadrées conventionnées (y compris les co - accueillantes) (SAEC), sis Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- MCAE Cité p'tit, sise Avenue François André, 20 à 7012 Jemappes ;
- MCAE Bébé Lune, sise Chaussée de Beaumont, 21 bloc7 à 7000 Mons ;
- Crèche « Le Nid Douillet », sise Allée des Oiseaux, 39 à 7000 Mons

Structures	Effectif (ETP)	Nbre de places	Nbre enfants accueillis (au 31/08/2014)	Taux d'occupation (au 31/08/2014)
Crèche de Mons	16.8	48	88	84.26 %
Crèche de JMP + MCAE	15.4	42	79	93.49 %
Nid Douillet	12.8	36	53	101.01 %
MCAE Cité P'tits	8.75	24	41	82.13 %
MCAE Bébé Lune	4.15	12	20	79.17 %
SAEC	2 encadrantes	120		
	15 co-accueillantes		77	88.7 %
	12 accueillantes		67	83.5 %
Total		282	425	87.46%

1.1 Les crèches

Une crèche a les particularités suivantes :

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans ;
- Un milieu d'accueil ouvert au minimum 220 jours par an et 10 heures par jour ;
- Un milieu où la participation des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2.34 € et 33.04 €/jour).

Les normes prévues par l'ONE

- 1 puéricultrice / 7 enfants ;
- 1 infirmière / 48 places ;
- 0,5 assistante sociale / 48 places.

Le financement

Le financement de l'ONE est limité au personnel requis sur base des normes d'encadrement.

1.1.1 La crèche de Mons

La crèche de Mons est située en Centre Ville, rue Frère Orban. Elle dispose d'une capacité de 48 places et est ouverte de 7h à 18h.

Effectif : 16.8 ETP

- 1 infirmière ;
- 0,3 agent administratif ;
- 11.5 puéricultrices ;
- 3,5 auxiliaires professionnelles ;
- 0,5 assistante sociale.

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
En 2013	90	82.73 %
En 2014 (31/08/14)	88	84.26 %

Collaborations, activités organisées

- Accueil de stagiaires puéricultrices de l'Ecole Provinciale de Nursing ;
- Accueil de stagiaires de l'Institut Don Bosco de Quiévrain et Ghlin ;
- Collaboration avec la bibliothèque communale ;
- Initiation à la lecture avec la bibliothèque de Jemappes ;
- Sensibilisation 'l'autisme jour après jour ;
- Formation prévention des troubles squelettiques.

1.1.2 La crèche de Jemappes

La crèche de Jemappes est située à la rue du Fort Mahon. Elle dispose d'une capacité de 30 places et est ouverte de 7h à 18h. Elle est complétée par une MCAE de 12 places.

Effectif : 15.4 ETP (crèche + MCAE)

- 1 infirmière graduée ;
- 0,5 assistante sociale ;
- 11.6 puéricultrices + 1 art 60 auxiliaire de la petite enfance ;
- 2 auxiliaires professionnelles (+ 2 article 60) ;
- 0,3 agent administratif.

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
2013	61	88.27 %
2014 (31/08/14)	57	90.88 %

Collaborations, activités organisées

- Collaboration avec la Ville de Mons par le biais de la bibliothèque communale de Jemappes (prêt de livres tous les mois, et lecture de contes) ;
- Collaboration avec l'ONE ;
- Journées de formation continuée pour tout le personnel.

1.1.3 La crèche de Mons-Hyon « le nid douillet »

Elle dispose d'une capacité de 36 places.

La plage horaire va de 6h30 à 19h00.

Après quelques années de fonctionnement, il a été décidé de modifier l'organisation interne de l'établissement : les 3 sections (bébé, moyen, grand) dont les enfants changeaient de service tous les 9 mois, sont devenues 'fixes'. Maintenant, les enfants entrent dans un service et en sortent vers 2, 5 ans – 3 ans, pour aller à l'école.

Chaque service est devenu une entité propre qui accueille, à la fois des bébés, des moyens et des grands. La politique d'accueil a changé, nous n'inscrivons plus que des bébés de +/- 3 à 4 mois, afin d'éviter au maximum les conflits entre enfants. Le bébé s'intègre aux autres sans difficulté.

Il y a donc actuellement 3 services :

- Les poussins => service jaune
- Les bengalis => service rouge
- Les colibris => service vert

Les enfants, parents et puéricultrices sont ravis et rassurés. Toutes les craintes qui existaient à l'annonce du changement, ont maintenant disparu grâce à l'accueil réservé aux bébés, par les plus grands.

Nous accueillons actuellement 3 enfants à besoins spécifiques différents, dans le service des poussins, ce qui entraîne diverses collaborations avec des organismes tels que : les bébés extraordinaires, le triangle de Wallonie, les aveugles de Ghlin, l'Étincelle, des neurologues, des kinésithérapeutes spécialisés en 'kiné bobat' ou 'kiné de socialisation', ... qui se déplacent à la crèche.

A dater de septembre 2014, l'accueil a été de **23** nouveaux bébés au lieu de 15 lors des années précédentes.

Effectif : 12.8 ETP

- 1 infirmière sociale ;
- 10 puéricultrices (+ 1 puéricultrice article 60) ;
- 1.5 auxiliaires professionnelles (+ 1 auxiliaire professionnelle article 60) ;
- 0,3 agent administratif.

Nombre d'enfants accueillis en 2014

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
2013	67	95.49 %
2014 (31/08/14)	53	101.01 %

Collaborations, activités organisées

Formations : chaque puéricultrice est inscrite à 1 formation de l'ONE via divers partenaires (EPE, FRAJES, ...)

Activités organisées

- **Carnaval** : Tous les enfants ainsi que tout le personnel de la crèche étaient présents et déguisés pour l'évènement sur le thème du cirque. Nous avons réalisé des ateliers découvertes et gustatifs pour les enfants de plus de 15 mois. Potage, apéritif et desserts aux choix (plus de 20 découvertes). Les parents ont nettement adhéré à cette manifestation, l'ont appréciée, l'ont félicitée et ont vivement souhaité qu'elle se renouvelle.

- **Accueil du 1^{er} Ministre** : Le mercredi 18 mars, nous avons eu la visite du 1^{er} Ministre Monsieur Elio Di Rupo qui a pris le temps de discuter avec les membres du personnel. Il a été particulièrement sensible à notre projet d'accueil d'enfants à besoins spécifiques, à l'organisation mise en place pour leur accueil et leur évolution tout particulièrement, au milieu des autres enfants.

- **Doudou** : Le mercredi 11 juin, nous avons organisé le lunch du doudou. Les bébés et les moyens présents étaient vêtus de rouge et de blanc ainsi que tout le personnel de la crèche. Les grands ont combattu, en costume, le dragon lors d'une prestation extraordinaire. Nous avons filmé et fait de très nombreuses photos de l'évènement pour terminer par une photo de groupe autour du dragon. Nous avons réalisé un buffet blanc, rouge et vert autour des différentes saveurs, libre d'accès aux enfants. Les parents ont massivement soutenu l'organisation et nous encouragent à la renouveler.

1.2 Les MCAE

Une MCAE « Maison Communale d'Accueil de l'Enfance » a les particularités suivantes:

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans ;
- Un milieu ouvert au minimum 220 jours par an et minimum 10 heures par jour ;
- Un milieu où la participation des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2.34 € et 33.04 €/j.).

Les normes de l'ONE

Le personnel : 2,5 puéricultrices / 12 enfants + 0,25 assistante sociale ou assimilé / 12 enfants.
Les MCAE fonctionnent selon un projet pédagogique qui met en exergue des valeurs telles que le développement de l'autonomie et la socialisation.

1.2.1 La MCAE de Jemappes (Fort Mahon)

Adossée administrativement à la crèche de Jemappes, la MCAE complète utilement le dispositif d'accueil mis en place à la rue Fort Mahon.

Son activité et son organisation s'intègrent harmonieusement dans les actions mises en place par la direction et les équipes éducatives, à la satisfaction des familles qui lui confient leurs enfants depuis de nombreuses années déjà.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2013	28	7.3 €	94.5 %
2014 (31/08/14)	22	7.5 €	85 %

1.2.2 La MCAE Cité P'tit

Notre milieu d'accueil a pour spécificité principale de favoriser l'accueil des enfants de parents à l'emploi ou en insertion professionnelle.

Pour y parvenir, notre MCAE est partenaire du dossier « convergence » « **Accueil des P'tits Montois** » introduit auprès du Fonds Social Européen.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la MCAE « Les P'tits Fours ». Des places d'accueils sont ainsi réservées au sein des deux structures pour les enfants dont le parent entre dans un processus de réinsertion via des formations ayant pour finalité la réinsertion sociale (promotion sociale, formation FOREM, CEFOP, IFAPME, ...).

Effectif : 8.75 ETP

- 0,25 assistante sociale ;
- 1 assistante sociale FSE ;
- 6.5 puéricultrices (+1 auxiliaire de la petite enfance article 60) ;
- 1 auxiliaire professionnelle (+ 2 auxiliaires professionnelles article 60).

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2013	52	15.10 €/jour complet 9.08 €/demi-jour	78.10 %
2014	41	13.74 €/jour complet 8.24 €/demi-jour	82.13 %

La population est mixée avec une majorité de familles monoparentales à faible ou moyen revenu. La proximité de la gare amène une population de navetteurs.

Collaborations, activités organisées

- Nous avons fait venir saint Nicolas pour le plus grand plaisir des enfants ;
- Une fancy- fair fut mise sur pied le 28 mai 2014 pour fêter la fin de l'année scolaire. Nous avons loué un château gonflable, des jeux à la ludothèque de Jemappes. Les enfants ont réalisés une danse devant les parents et ce, sur un podium sous chapiteau grâce au soutien de la Ville de Mons ;
- Nous collaborons avec la bibliothèque de Jemappes pour la lecture de livre à raison de 1 fois par mois ;
- Des activités d'éveil musical ont été organisées à raison d'une fois tous les 15 jours, pour les enfants, et 1 fois par mois, de 17h00 à 18h00 avec les parents faisant partie du programme « Accueil des P'tits Montois », financé par le Fonds Social Européen.

1.2.3 La MCAE Bébé Lune

Notre milieu d'accueil a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Il est à noter qu'une priorité est donnée aux parents étudiant ou éprouvant des difficultés socio-économiques ou aux enfants à besoins spécifiques (aucune demande n'a été reçue à ce jour pour accueillir ces derniers).

Effectif : 4.15 ETP

- 0,25 assistante sociale ;
- 3.9 puéricultrices (+1 auxiliaire de l'enfance article 60) ;
- + 2 auxiliaires professionnelles (art.60).

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2013	22	20.89 €/jour complet 12.55 €/demi-jour	77.48 %
2014	20	20.61 €/jour complet 12.37 €/demi-jour	79.17 %

Le plan qualité 2013-2015 reprenait les objectifs suivants :

- Favoriser la formation continuée ;
- Mener une réflexion sur une alimentation saine ;
- Favoriser l'accès pour tous à différentes activités, grâce à la collaboration avec des associations locales ;
- Renforcer la relation entre le milieu d'accueil et les parents.

1.3 Les accueillantes encadrées conventionnées**En 2013,**

- **34** accueillantes ont été en activité au sein du SAEC et subsidiées par l'ONE.
- **29** accueillantes pour 251 enfants accueillis du 01/01/2013 au 31/12/2013.
- **27** accueillantes pour 144 enfants du 01/01/2014 au 30/06/2014.

Les gardiennes encadrées ont les particularités suivantes :

- Une gardienne pour 4 enfants ;
- Un milieu d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans ;
- 10 h /jour – 220 jours/an.

Les normes de l'ONE

La capacité est de 30 accueillantes à 4 places soit 120 places.

Le financement

- 1 assistante sociale / 20 accueillantes soit 1 ½ A.S ;
- ½ A.S. APE ;
- Tarif ONE/jour/enfant payé par le parent : entre 2.34 € et 33.04 €/jour pour 2014.

Les accueillantes perçoivent une indemnité journalière.

Elles fournissent la totalité des aliments sauf les aliments diététiques.

Actuellement, **12** accueillantes travaillent à domicile et **14** co-accueillantes travaillent dans les ex -pré gardiennats.

1.3.1 Les co - accueillantes

Dans les ex – pré gardiennats, l'accueil est organisé selon des modalités particulières :

- Classe de délégation entre les 2 accueillantes, ce qui suppose un remplacement immédiat en cas de maladie d'une accueillante, et donc une réactivité optimale du Service de Gestion des Ressources humaines (sur base d'une réserve de recrutement actualisée) pour garantir la continuité du service ou une présence d'agents sous contrat art.60 TP, si possible après formation de base en auxiliaire de l'enfance ;
- Les co – accueils existent dans 7 écoles ;
- Les charges liées à ces ouvertures sont à supporter par le pouvoir organisateur, économie d'échelle avec l'instruction publique ;
- Les charges liées à ces ouvertures en dehors des prestations scolaires (7 semaines en plus que les écoles) sont à supporter par le pouvoir organisateur ;
- Les repas sont à charge du pouvoir organisateur ;
- Les co-accueillantes sont payées en fonction des présences, ce qui induit des difficultés de maintenir certaines semaines d'ouverture.
- La gestion ONSS - APL est assurée par le service SAEC et non par le département des ressources humaines.

Personnel

Les accueillantes qui travaillent dans les co-accueils ont été motivées dès le départ.

Elles y trouvaient :

- Une échappatoire au chômage ;
- Une valorisation par le travail ;
- Un travail facilement accessible grâce à une formation de base accélérée ;
- Un travail à proximité de leur domicile (la plupart ne disposent pas de véhicule).

L'utilisateur

Nous répondons à :

- Un nombre élevé de demandes de places d'accueil ;
- Une demande de places d'accueil de proximité (la plupart de ces familles ne disposant que d'un véhicule ou pas du tout) ;
- Des demandes d'accueil d'urgences, du moins dans la mesure de nos possibilités ;

- Un nombre inattendu de demandes pour les enfants âgés de plus de 18 mois, de nombreuses familles composant des solutions de divers congés parentaux et dépannages familiaux pour leurs enfants ;
- La situation du milieu d'accueil au sein des établissements scolaires fondamentaux, est recherchée par les familles du fait de son aspect « préscolaire » et d'une facilité de regroupement de tous leurs enfants.

Les co - accueillantes dans les écoles de la Ville de Mons.

Structures	Nbre enfants accueillis (au 31/12/2013)	Familles monoparentales	Familles dont au – 1 des parents est sans emploi	Taux d'occupation
Canoniers	28	13	25	82 %
Flénu	21	7	13	92 %
Cuesmes	24	9	16	87 %
Obourg	20	6	13	87 %
Rosignol	20	7	14	96 %
St-Denis	19	5	12	59 %
Villers	20	8	12	80 %

1.3.2 Les accueillantes à domicile

En ce qui concerne les accueillantes à domicile, elles ont accueilli **67 enfants** (au 30/06/2014) à leur domicile et **99** pour l'année 2013.

- La gestion ONSS - APL est assurée par le service SAEC et non par le département des ressources humaines ;
- Dans les crèches et les MCAE, la plupart des enfants sont inscrits pour +/- 2 ans ½. Chez les accueillantes, la durée est de quelques mois à 1 an, ce qui induit un travail administratif important lié au turn-over plus important des enfants accueillis ;
- Dans les SAEC, les revenus des accueillantes sont directement liés aux présences des enfants... Absences, congés des enfants les pénalisent... ; ces revenus aléatoires sont un réel handicap au recrutement ;
- L'autorisation dans les SAEC est octroyée à l'accueillante par le comité ONE à titre nominatif. Sur base de la décision du CAS, un rapport social est soumis à l'ONE (qui se réunit une fois par mois) ce qui retarde les engagements.
Dans les structures collectives, cette clause n'existe pas. L'ONE ne statue pas sur les personnes, c'est le pouvoir organisateur qui est seul à procéder à l'engagement.

Structures	Nbre enfants accueillis (au 31/12/2013)	Familles monoparentales	Familles dont au – 1 des parents est sans emploi	Taux d'occupation
Canoniers	10	5	9	95%
Flénu	11	3	5	71%
Cuesmes	9	3	6	86%
Obourg	12	2	9	94%
Rosignol	12	3	7	101%
St-Denis	12	5	7	96%
Villers	11	1	6	78%

Perspectives

La capacité du S.A.E.C. est actuellement de 30 accueillantes.

En 2015

- 4 postes d'accueillantes sont à pourvoir (accueillantes à domicile en fin d'activité). Ces postes doivent impérativement être pourvus afin de maintenir notre capacité et notre droit à la subsidiarité y afférent.

Nous assistons actuellement à une explosion des demandes sur Mons, principalement pour le Centre Ville.

Considérant les nombreux projets de construction prévus sur l'entité montoise dans les prochaines années, la demande ne pourra qu'augmenter encore ;

- Les candidatures d'accueillantes conventionnées à domicile sont actuellement très faibles de façon généralisée en Communauté française. Par contre, le système de co-accueillante attire davantage de candidatures, surtout selon notre formule.

Sur cette base, une proposition raisonnable consisterait à pourvoir aux postes qui seront disponibles par l'installation de co-accueillantes.

La réflexion sur les modalités d'implantation géographique et les travaux d'aménagement qui seraient nécessaires doit être menée rapidement afin de garantir durablement le maintien de notre capacité actuelle d'accueil ;

- Assurer la continuité de l'accueil conformément à l'article § 68 de la réglementation de la Communauté française ;
- Répondre aux obligations de formation réglementaires ;
- Veiller à la réalisation et à l'achèvement des travaux dans les pré-gardiennats.

1.4. Eléments d'analyse sur l'accueil de la petite enfance

L'accueil de la petite enfance est un secteur qui présente un déficit récurrent. Depuis la reprise des structures communales en 2011, le CPAS a tenté de travailler sur divers paramètres permettant de réduire au maximum ce déficit. Malgré les efforts réalisés par le personnel et les directions, le mode de financement structurel étant par nature insuffisant, il reste des marges sur lesquelles le CPAS a finalement peu de prise.

Parmi les nombreux efforts réalisés, on peut par exemple identifier :

- La définition d'une norme stricte de personnel nécessaire pour fonctionner par structure. Cette norme spécifique permet de fonctionner correctement et de gérer les éventuelles absences (maladie ou congés) du personnel. Elle est distincte de la norme « agréée » de l'ONE qui ne permet pas de faire tourner les structures pendant les plages d'ouverture prévues ou en intégrant les congés annuels par exemple ;
- Les frais de fonctionnement ont été repensés à la baisse, afin d'aller à l'essentiel des besoins du personnel et des enfants ;
- Les repas sont réalisés par une firme externe, comme pour les écoles ou d'autres collectivités par exemple, ce qui permet un contrôle plus strict des coûts (à l'unité de repas livrée) ;
- Une attention particulière est accordée aux recettes, en termes de subsides bien sûr, mais aussi et surtout pour le paiement par les parents des participations financières dues en fonction de leurs revenus professionnels.

Les effets de ces divers efforts impactent sensiblement l'évolution du déficit, mais ne peuvent que ralentir une ré-aggravation progressive en 2015.

Sur les budgets initiaux

B.I. 2012	B.I. 2013	B.I. 2014	B.I. 2015
- 763.569,30	- 645.440,05	-642.233,43	-722.389,45

Sur les comptes

C. 2012	C. 2013
- 750.516,56	- 736.561,84

Pour l'exercice 2013, une analyse plus spécifique a été réalisée afin d'identifier le coût par place agréée dans les divers établissements actuellement en gestion.

En résumé

Structure	Coût 2013	Places agréées	Coût/place Année 2013
Bébé lune (mcae)	79.642	12	6.637,90
Cité p'tit (mcae)	46.305	24	1.929,40
Jemappes (crèche+mcae)	201.296	42	4.792,78
Nid douillet (crèche)	92.491	36	2.569,20
Mons (crèche)	253.785	48	5.287,19
Total	673.519	162	4.157,54

Si on pousse l'analyse sur l'ensemble de notre capacité d'accueil de la petite enfance, il convient d'ajouter le SAEC

Structure	Coût 2013	Places agréées	Coût/place/ Année 2013
Accueillantes et co-accueillantes	64.881	120	540,67

Ce qui ferait donc au total général

Total général	736.562	282	2.611,21
----------------------	----------------	------------	-----------------

Sans surprise, on constate que les MCAE et les crèches coûtent structurellement le plus cher, selon leur mécanisme de financement et /ou leur taille critique respective.

1.5. Perspectives pour le secteur de l'accueil de petite enfance

Les divers éléments d'analyse dont nous disposons progressivement devront être pris en compte lors de la finalisation des projets de renforcement de notre capacité d'accueil. Plusieurs dossiers ont été introduits dans le cadre de l'appel à projets « Cigogne III – volet 2 » et nous sommes donc en attente de la position de l'ONE à leur sujet.

Ainsi, l'implantation d'une crèche de 49 places à Mons a du sens en termes de cohésion et de mixités sociales, de mobilité, de redynamisation des quartiers et de soutien aux parents à l'emploi ou en formation. Elle aura un coût. S'agissant d'un service accessible à l'ensemble de la population, la participation financière de la Ville de Mons devra être discutée en toute transparence en cas d'avis favorable de l'ONE.

L'extension de la capacité d'accueil de la crèche de Mons, actuellement en attente pour 8 places supplémentaires, pourrait constituer une option intéressante à faire surcoût. De même, l'ouverture de places de crèche en remplacement de places de MCAE pourrait être une option financièrement intéressante.

Enfin, le renforcement de nos espaces de co-accueillantes (anciennement pré-gardiennats) constitue une solution attractive pour les parents, à un coût plus abordable pour le pouvoir organisateur. L'idéal serait de conserver l'accolement à des implantations maternelles et primaires, comme dans les structures actuelles, mais cela dépendra des disponibilités de locaux et de la volonté des autorités communales et des directions d'écoles. A défaut, des espaces de co-accueillantes pourraient voir le jour à d'autres endroits stratégiquement intéressants en termes d'accessibilité et de couverture géographique.

2. Les services agréés dans l'aide à la jeunesse**2.1. L'AMO « ANCRAGES »**

L'AMO « Ancrages » s'inscrit en tant que service spécialisé de l'aide à la jeunesse et propose une aide préventive, émancipatrice et surtout non contraignante aux jeunes et aux familles de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Ce service a comme pouvoir organisateur le CPAS, situation assez rare dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Il est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les frais de personnel, de fonctionnement et d'activités éducatives.

Effectif

- 1 Coordinateur ;
- 2 Educatrices A1 ;
- 1 assistante sociale.

Les interventions de l'AMO se répartissent entre aide individuelle et action communautaire.

2.1.1. L'aide individuelle

« Ancrages » propose aux enfants, aux jeunes ou à leur famille un lieu et un temps d'écoute, un espace de parole, d'orientation et d'accompagnement pour les aider à surmonter leurs difficultés d'ordre familial, socio économique, scolaire, administratif ou juridique.

L'équipe n'intervient que sur demande du jeune et/ou de sa famille et n'accepte aucun autre mandat que celui du jeune ou de sa famille : le travail social d'accompagnement ne peut se faire qu'avec l'accord et la collaboration du jeune et/ou de sa famille et dans le respect du code de déontologie des services de l'aide à la jeunesse (transparence, respect du secret professionnel, respect de la parole des jeunes,...).

Interventions réalisées

- 12 nouvelles situations durant le 2ème semestre 2013, 2 dossiers ont été clôturés pour diverses raisons durant cette période ;
- 2 nouvelles situations durant le 1^{er} semestre 2014 et 5 clôtures.

L'ensemble des nouvelles situations sur les 2 semestres, représente 33 enfants pris en charge.

Actuellement : 47 familles sont suivies pour un total de 102 enfants

2.1.2 Les activités communautaires

2.1.2.1 Le diagnostic social

Le diagnostic social a été réalisé dans le premier trimestre 2014. Suite aux nouvelles dispositions de Fédération Wallonie Bruxelles en cette matière, l'accompagnement du centre de formation CEFORM a permis l'élaboration de ce diagnostic social.

La centralisation de ce diagnostic au sein du CAAJ permet de définir des axes de travail et lancer un appel à projet dans le cadre de la prévention générale.

2.1.2.2 Le projet global

Interpellation « La place du père aujourd'hui »

- Lutter contre le sentiment d'exclusion sociale et émotionnelle que peuvent vivre certains pères ;
- Mobiliser les instances sociales, administratives et politiques concernées par la problématique afin que les mentalités, les institutions évoluent.

Après différents échanges et partages d'expérience, le groupe a décidé d'organiser une rencontre avec le projet français, mais avec l'absence de l'éducatrice qui menait ce projet, il sera reporté plus tard.

Groupe de parole

Au départ du conseil pédagogique qui réunit chaque année parents, enfants et professionnels, une demande de réflexion sur l'évolution du jeune avait été sollicitée.

Les difficultés rencontrées par des parents lors du passage de l'enfance à l'adolescence et les possibilités de partage d'expériences entre parents et professionnels, nous ont amené à mettre sur pied un groupe de parole de parent d'adolescents. Les modalités de fonctionnement et la périodicité des rencontres seront prochainement fixées.

« **Ancrages voyage** »

La demande des jeunes était de sortir de leurs murs. De vivre des aventures. La demande des parents était de leur permettre de souffler, de voir les enfants participer à des séjours qu'ils ne peuvent leur offrir.

Avec tous ces paramètres, nous avons proposé de construire un projet séjour avec les jeunes. Ils ont été concernés du début à la fin. L'objectif est de partager des expériences éducatives avec les jeunes en dehors du milieu de vie habituel.

Pour les adolescents, une semaine de sport aventure s'est déroulée à MALMEDY et pour les plus jeunes, ils ont découvert les joies de la mer la première semaine du mois d'août.

« **Une réception presque parfaite** »

Après la conception de la mallette pédagogique à destination des professionnels, vient le temps de la promotion.

Les rencontres avec les différents acteurs de terrain permettent de valoriser cet outil inspiré de l'émission française de télé - réalité.

Au niveau de l'AMO elle-même, une utilisation de la mallette pédagogique permettra de diversifier les activités proposées à l'arrivée de nouvelles situations.

2.1.3 Le travail de réseau

Les membres de l'équipe participent à des degrés divers à des commissions, groupe de travail ou projets communs.

Exemples :

- Parlons d'Internet ;
- Commission mixte locale ;
- Sous groupe AMO CAAJ ;
- VIF ;
- Groupes (3 sous-groupes) de réflexion avec l'AMO la Rencontre.

Perspectives

En 2014, avec le déménagement de la rue Lamir vers la rue du Trieu, l'AMO s'est résolument tournée vers l'extérieur. Des journées portes ouvertes et des activités grand public ainsi qu'une identification claire, ont permis de visualiser l'implantation de l'AMO dans son nouveau quartier.

L'AMO a répondu à l'appel à projet du CAAJ pour la prévention générale en rentrant un projet de théâtre avec un double objectif : la valorisation du jeune avec ses compétences et la transmission des problématiques rencontrées et parfois résolues, des jeunes pour les jeunes.

Dans le courant de l'année 2015, sans préjudice de ses spécificités d'AMO agréées, le service devrait faire partie administrativement de la Cité de l'enfance de Mons (actuellement SAAE et SAIE), ce qui permettra de consolider la complémentarité entre les services agréés du CPAS et d'en améliorer la gestion administrative et financière.

Synthèse de la situation financière (B.I. 2015)

	Dépenses	Recettes
Personnel	224.544,26	
Fonctionnement	19.340,00	
Total	243.884,26	211.604,36

2.2. La Cité de l'Enfance « Le ROPIEUR »

La Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est une institution publique d'Aide à la Jeunesse gérée par le Centre Public d'Action Sociale de Mons et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd'hui, au travers de ses deux services agréés (SAAE Le Ropieur et SAIE Point d'Appui), la Cité de l'Enfance encadre en permanence une centaine de jeunes et leurs familles.

Au travers de ces projets d'hébergement ou d'intervention dans le milieu de vie, l'objectif de la Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est de favoriser à terme le développement optimal du jeune dans sa famille ou dans son milieu de vie d'origine en respectant son système de valeur, ses croyances, son contexte socio-économique, son potentiel personnel. Cette démarche doit permettre l'émergence de l'individu comme sujet actif et non comme objet de prise en charge. Ainsi, le personnel éducatif met tout mettre en œuvre pour que ces jeunes, en dépit des difficultés importantes qu'ils ont traversées, puissent s'épanouir librement et s'assumer pleinement au moment de leur passage dans la vie adulte.

2.2.1 Le service résidentiel: Service d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE)

Tremplin (Pavillon 2), Escale (Pavillon 3), Envol (Pavillon 6)

Agrément

Tremplin : **15** prises en charge mixtes de 0-12 ans ;
 Escale : **15** prises en charge mixtes de 0-18 ans ;
 Envol : **21** prises en charge de 12-18 ans (filles).

Mandats : 1 an renouvelable en principe une fois.

Normes de subsidiation pour 51 situations

- 1 direction générale, 1 direction pédagogique, 1 direction administrative ;
- 21,5 éducateurs dont éventuellement 3 chefs éducateurs ;
- 1,5 intervenant psychosocial ;
- 1,5 agent administratif ;
- 5 agents techniques.

Organisation interne du SAAE

Au 1^{er} avril 2014, ont été mis en place 3 postes de chef éducateurs. Un par unité de vie.

Au 1^{er} novembre 2014, une nouvelle direction pédagogique a pris ses fonctions en remplacement de Madame Rousseau admise à une retraite bien méritée.

L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 12 ans « Tremplin »

Accueil des enfants victimes de maltraitance ou dont on suspecte l'existence, sur base d'un accord précis entre les mandants (SAJ, SPJ) la famille et l'institution.

L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 18 ans « l'Escale »

Le projet consiste à optimiser le développement de l'enfant en lui offrant un climat sécurisant et structurant. Cette unité de vie permet de réunir les fratries.

L'unité de vie pour jeunes âgés de 12 à 18 ans « l'Envol »

Le projet consiste à préparer le jeune à affronter son avenir soit par:

- Une réinsertion familiale ;
- Une mise en autonomie.

Deux structures pré - autonomies aménagées à l'étage de deux pavillons, indépendantes des unités de vie. Elles peuvent accueillir globalement 6 adolescent(e)s en vue de favoriser leur installation en autonomie.

Principaux indicateurs de l'activité SAAE

SAAE : Accueil interne					
Mois		Journées DAAJ*		Journées DAAJ*	
	Maximum	2013	Taux d'occupation	2014	Taux d'occupation
Janvier	1581	1658	104.87 %	1644	103.98 %
Février	1428	1556	108.96 %	1512	105.88 %
Mars	1581	1484	93.86 %	1612	101.96 %
Avril	1530	1440	94.12 %	1652	107.97 %
Mai	1581	1493	94.43 %	1670	105.63 %
Juin	1530	1440	94.12 %	1552	101.44 %
Juillet	1581	1434	90.70 %	1581	100.00 %
Août	1581	1525	96.46 %	1561	98.73 %
Septembre	1530	1620	105.88 %		
Octobre	1581	1557	98.48 %		
Novembre	1530	1554	101.57 %		
Décembre	1581	1643	103.92 %		

* Direction de l'administration de l'aide à la jeunesse

Synthèse de la situation financière(B.I. 2015)

	Dépenses	Recettes
Personnel	2.122.945,13	
Fonctionnement	193.560,00	
Transfert	176.000,00	
Dette	27.344,57	
Fact.interne	19.069,56	
Total	2.538.919,26	2.529.181,13

2.2.2. Le travail en milieu de vie : Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE)**SAIE : Point d'Appui (Pavillon 5)**

Agrément : **26** prises en charge 0-18 ans

Mandats : 6 mois maximum renouvelable une fois.

Normes de subsidiation pour 26 situations

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - 1 coordinateur ; - 5,5 éducateurs. - 1 intervenant psychosocial ; - 1 agent administratif ; - 2 agents techniques ; |
|---|

L'objectif est de créer un espace de parole et d'action éducative en partant des compétences des parents et des enfants dans leur réalité afin de développer un partenariat actif.

Organisation interne du SAIE

Au 1^{er} décembre 2014, une nouvelle coordination doit prendre ses fonctions, en remplacement de Madame Vienne, admise à une retraite bien méritée.

Les moyens mis en œuvre

- L'élaboration du contrat d'aide

Les parents et enfants participent dès le premier contact avec les mandants à l'élaboration du contrat d'aide.

Il définit leurs responsabilités en tenant compte de :

- Leur système de valeurs ;
- Leurs croyances ;
- Leur contexte socio-économique ;
- Leur développement personnel...

- La mise en œuvre du partenariat avec le jeune et la famille

Les intervenants accompagnent le jeune et sa famille dans leurs difficultés d'être au quotidien. Les objectifs du partenariat sont de faciliter la découverte personnelle ou reconnaître sa responsabilité dans le fonctionnement familial, de susciter le changement en terme d'expériences plus facilement intégrées car venant d'une découverte personnelle.

Simultanément à ce travail de parole, les intervenants accompagnent le jeune et la famille en posant des actes éducatifs.

Toujours en partenariat, et accompagnant la famille, les intervenants feront appel au réseau en fonction de la demande et des besoins (école, quartier, club sportif, association de loisirs, de culture, bibliothèque, mouvement de jeunesse).

Le but est de vivre des expériences extra familiales.

Les intervenants créeront un espace de coordination afin d'établir un partenariat avec les différents services qui aident la famille et le jeune (CPMS, CPAS, ONE, Centre de guidance, AMO,...).

Principaux indicateurs de l'activité SAIELes statistiques d'occupation du service d'accueil et d'intervention éducative

SAIE : Interventions extérieures					
Mois		Journées DAAJ*		Journées DAAJ*	
	Maximum	2013	Taux d'occupation	2014 (31/08/14)	Taux d'occupation
Janvier	806	784	97.27 %	816	101.24 %
Février	728	786	107.97 %	748	102.75 %
Mars	806	775	96.15 %	857	106.33 %
Avril	780	745	95.51 %	862	110.51 %
Mai	806	931	115.50 %	940	116.62 %
Juin	780	852	109.23 %	947	121.41 %
Juillet	806	720	89.33 %	914	113.39 %
Août	806	754	93.55 %	864	106.70 %
Septembre	780	801	102.69 %		
Octobre	806	887	110.05 %		
Novembre	780	788	101.02 %		
Décembre	806	822	101.98 %		

* Direction de l'administration de l'aide à la jeunesse

Synthèse de la situation financière (B.I. 2015)

	Dépenses	Recettes
Personnel	666.688,29	
Fonctionnement	28.220,00	
Fact.interne	6002,00	
Total	700.910,29	690.575,06

Perspectives pour la Cité de l'Enfance

La perspective du SAAE et du SAIE de travailler sur une importante phase d'actualisation de leur organisation interne (organigramme et procédures internes) qui devait se traduire en 2014 par la réécriture de leurs projets pédagogiques et l'obtention de nouveaux agréments auprès de l'aide à la jeunesse (FWB) a été postposée suite à l'arrivée tardive de la nouvelle grille normalisée SAAE imposée par le pouvoir subsidiant. Cette actualisation devrait se mettre en place en 2015.

Les principaux éléments de cette actualisation sont :

- L'intégration administrative de l'AMO Ancrages au sein de la Cité de l'Enfance en vue de consolider la complémentarité pédagogique entre les services agréés du CPAS et d'en améliorer la gestion administrative et financière ;
- Un investissement pédagogique accru dans le projet de pré-autonomie SAAE actuellement attaché au pavillon « l'envol » grâce à une gestion plus adéquate des locaux disponibles et une présence éducative plus importante ;
- La réécriture des projets pédagogiques des différentes unités de vie du SAAE et du projet SAIE ;
- Un passage en agrément pour les différents changements ;
- La recherche de nouveaux projets complémentaires à nos actions actuelles, et susceptibles d'être agréés et financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en qualité de « projets pédagogiques particuliers ».